



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016

du Département du territoire et de l'environnement

Le rapport se présente par service

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2016 au Département du territoire et de l'environnement

Aménagement du territoire

Au mois d'octobre 2016, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a présenté la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal. Le scénario de dimensionnement de la zone à bâtir a été complètement revu puisqu'il s'appuie sur une hausse de la population de 193'000 habitants d'ici 2030 au lieu de 185'000. Le nouveau scénario apporte un réel ballon d'oxygène aux communes vaudoises qui doivent adapter leur planification à la nouvelle loi fédérale. Avec ces nouveaux mécanismes de calcul, 65 communes supplémentaires échappent à la tâche du dézonage de parcelles constructibles.

Le projet de révision de la LATC, également dévoilé en octobre 2016, comprend deux volets: l'introduction d'une taxe sur la plus-value et les simplifications d'outils et de procédures liées à l'aménagement du territoire. Tout d'abord, le projet instaure la création d'un fonds cantonal avec un taux unifié à 20 % aussi bien pour les mises en zone à bâtir que pour les changements d'affectation engendrant une plus-value. L'affectation du fonds est destinée aux indemnités des propriétaires en cas de moins-value lors d'expropriation matérielle ainsi qu'aux mesures de valorisation des surfaces d'assolement. La révision de la LATC comprend également un projet de simplification des outils et procédures d'aménagement du territoire, notamment à destination des communes.

Énergie

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales ayant trait à la planification énergétique territoriale, la direction de l'énergie (DGE-DIREN), en collaboration avec le service du développement territorial (SDT), a élaboré un guide à l'intention des communes. Le guide propose une méthodologie harmonisée concernant l'intégration des aspects énergétiques dans les différents plans d'aménagement du territoire. Il aide par ailleurs les communes à identifier, selon la nature et le périmètre du plan, les enjeux à traiter et les mesures à prévoir pour maximiser le recours aux énergies renouvelables indigènes, favoriser l'efficacité énergétique et planifier les infrastructures de production et de distribution d'énergie.

La DGE-DIREN, sous la houlette de la cheffe du département, a également été très active dans le dossier de la reprise des actions de Swissgrid détenues par Alpiq en étant leader des cantons romands pour mener cette opération d'envergure qui a abouti à l'obtention d'une participation de 4.4 % de la société d'investissement intercantonale SIRESO SA dans Swissgrid.

Environnement

Le DTE a initié les démarches en vue d'établir une feuille de route cantonale sur le thème du climat. Cette démarche se décline selon trois axes essentiels:

- développer les moyens pour documenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle cantonale;
- élaborer des propositions de mesures visant à réduire les émissions de GES;
- préparer le cadre transdisciplinaire d'adaptation aux changements climatiques, dont les conséquences concernent de nombreux domaines, comme l'agriculture, le tourisme, la santé, les dangers naturels, la biodiversité, la gestion forestière, etc.

Dans le cadre de ce troisième volet, la Direction générale de l'environnement (DGE) a conduit en 2016 une démarche visant à dresser un vaste état des lieux des enjeux d'adaptation aux changements climatiques auxquels sera confronté le territoire vaudois.

Le 19 janvier 2016, le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit cadre de 80 millions de francs destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration. Ce financement cantonal portera sur l'amélioration du traitement biologique et les raccordements sur les pôles régionaux, et complètera ainsi le financement fédéral ciblé sur le traitement des micropolluants. Cette première enveloppe, sur un montant total de 200 millions de francs, permettra de faire face aux besoins des quatre premières années.

La qualité, tant chimique que biologique des cours d'eau et des lacs, fait également l'objet d'un suivi attentif et régulier de la DGE depuis de nombreuses années. Un document intitulé «De source sûre», disponible en ligne, présente pour chaque bassin versant et lac un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements. Il est régulièrement mis à jour en tant qu'observatoire des milieux.

Affaires vétérinaires

Afin de mieux assurer leur activité de contrôle des eaux potables et des eaux d'environnement, le Service de la consommation et des affaires vétérinaire (SCAV) et la Direction de l'environnement (DIREV) ont renforcé leur collaboration en créant le pôle cantonal d'analyse de micropolluants (PCAM). Des contrôles systématiques de micropolluants dans les eaux potables distribuées ont débuté en 2016. Des méthodes sont continuellement développées afin d'étendre la palette d'analyses des micropolluants.

Le SCAV participe au programme national de surveillance sur les épizooties élaboré par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Ce programme a pour but d'évaluer le statut sanitaire du cheptel suisse d'animaux de rente par le biais de prélèvements d'échantillons.

Automobiles et navigation

Le service des automobiles et de la navigation du canton de Vaud attache une grande importance à la qualité et met un point d'honneur à renforcer ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. Le 1er novembre 2016, la division technique du SAN a rencontré dans le centre régional de l'est vaudois (CEV) à Aigle plus d'une centaine de représentants des entreprises automobiles de la région Chablais-Riviera. La Direction du SAN a pu commenter la vision et les valeurs du SAN ainsi que présenter divers projets qui prendront place dans l'est vaudois dès 2017.

Les 13 et 14 septembre 2016, le Service d'accréditation suisse (SAS) du SECO est venu renouveler l'accréditation du SAN selon la norme ISO 17020. Cette norme concerne les activités de contrôle technique des domaines routier et de la navigation. Les auditeurs du SAS ont attesté que le SAN procède aux expertises des diverses catégories de véhicules selon le cadre légal, le système d'assurance de la qualité de l'association des services automobile ainsi que selon la norme ISO 17020.

Egalité femmes-hommes

Afin d'accroître l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le canton, le BEFH a élaboré un projet de modification légale proposant un contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et dans les entités subventionnées. Une commission de contrôle, à laquelle les partenaires sociaux seront associés, effectuera des contrôles ponctuels.

Afin d'intensifier la lutte contre la violence domestique, le BEFH a coordonné un important groupe de travail interservices afin de proposer des dispositions légales permettant de réduire la récidive, de mieux venir en aide aux victimes et de spécialiser les professionnel-le-s.

Ces deux projets ont été transmis au Grand Conseil.

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures d'oppositions (et de recours) dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique du DTE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son Secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Validation des formations et perfectionnements professionnels pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique (BEFH) du DTE
- Cadres et collaborateurs du DTE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats (internes et externes) au recrutement

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Conseils et appui à la Cheffe de département pour toutes les questions et procédures liées aux finances
- Conseils et appui aux services du département pour l'élaboration du budget, la tenue de la comptabilité, l'adaptation et l'amélioration des processus financiers, le développement et le suivi du contrôle interne et du contrôle de gestion
- Préparation du budget (pilotage, consolidation et arbitrages)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Tenue de la comptabilité du service
- Formation, support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Maintien du système de contrôle interne et respect des directives et procédures financières et comptables au sein du service
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DTE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et entité stratégique du DTE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes
- Prestataires de services, fournisseurs et créanciers

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Secrétariat général (SG-DTE)
Événements marquants, évolutions significatives

RAS pour le SG DTE

RAS pour le SG DTE

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte/

Développement territorial

<http://www.vd.ch/sdt>

<http://www.are.admin.ch/?lang=fr>

Service des automobiles

<http://www.vd.ch/san>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

Energie et environnement

<http://www.vd.ch/dge>

<http://www.dtap.ch/fr/dtap/>

Affaires vétérinaires

<http://www.vd.ch/scav>

http://www.bvet.admin.ch/gesundheits_tiere/03541/index.html?lang=fr

Egalité femmes-hommes

<http://www.vd.ch/befh>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Vente de plaques aux enchères
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des cartes de stationnement pour personnes handicapées
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Renouvellement de l'accréditation ISO 17020

Les 13 et 14 septembre 2016, le Service d'accréditation suisse (SAS) du SECO est venu renouveler l'accréditation du SAN selon la norme ISO 17020. Cette norme concerne les activités de contrôle technique des domaines routier et de la navigation. Les auditeurs du SAS ont attesté que le SAN procède aux expertises des diverses catégories de véhicules selon le cadre légal, le système d'assurance de la qualité de l'association des services automobile ainsi que selon la norme ISO 17020.

Modernisation du site de vente de plaques en ligne

Le 12 avril 2016, un nouveau site de vente de numéros de plaques a été mis en ligne (<https://www.encheres-vd.ch>). Avec une navigation simplifiée, une nouvelle charte graphique et une facilité d'utilisation, il permet de répondre plus rapidement aux demandes des clients. 1536 plaques ont été acquises aux enchères entre avril et la fin 2016.

Accessibilité de la centrale téléphonique

Le SAN a dépassé les 90% d'appels répondus. Avec 272'444 appels répondus sur les 298'530 reçus, le taux de réponse se situe à 91.26%. Mieux, le SAN atteint pour la première fois depuis son introduction l'objectif de 80% d'appels traités dans les 2 minutes. 218'200 des 272'444 appels traités l'ont été dans les 2 minutes ce qui correspond à 80.09%.

E-facture

Une action de promotion de l'e-facture a permis d'augmenter le nombre de clients. Entre le 1er août et le 31 octobre, 1'043 clients ont souscrit à l'e-facture (soit 551 de plus qu'en 2015 durant la même période).

Rencontre avec les professionnels

Le 1er novembre 2016, la division technique du SAN a rencontré dans le centre régional de l'est vaudois (CEV) à Aigle plus d'une centaine de représentants des entreprises automobiles de la région Chablais-Riviera. La Direction du SAN a pu commenter la vision et les valeurs du SAN ainsi que présenter divers projets qui prendront place dans l'est vaudois dès 2017.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vd.ch/san

110.1 Support administratif (DGE-ADMIN)

110.2 Support stratégique (DGE-STRAT)

- Direction générale du service
- Gestion et administration du service
- Assurer les tâches transversales

Descriptif

- Direction du service
- Finances
- Ressources humaines
- Administration générale
- Conventions-programmes
- Coordination juridique et stratégique
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Portefeuille des projets
- Systèmes d'information et géodonnées
- Reporting des prestations
- Indicateurs énergétiques et environnementaux
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Offices fédéraux
- Autorités communales
- Autres cantons
- Médias

111.1 Ressources énergétiques

111.2 Efficacité énergétique

111.3 Energétique du bâtiment

111.4 Approvisionnement énergétique

Descriptif

- Préparation et mise en œuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Entreprises
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Descriptif

- Assurer la protection de l'environnement en limitant et réduisant les nuisances induites par l'activité humaine et en assainissant les sites pollués.
- Fournir aux autorités et à la population les données relatives à la qualité de l'environnement de vie.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale de lutte efficace contre les micropolluants dans les eaux et les particules fines dans l'air.
- Elaborer une stratégie cantonale de contrôle de la qualité de l'air, des rejets industriels et urbains, de suivi des mesures d'assainissement et de gestion des risques technologiques, en exploitant les synergies métiers au sein de la direction.
- Elaborer une politique contribuant à lutter contre les changements climatiques et anticiper ses effets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

113.4 Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)

Descriptif

- Garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable, notamment dans le domaine de l'eau et des forêts.
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels.
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et développer une politique du sous-sol.
- Renforcer la coordination de la mise à jour des conventions programmes dans le cadre d'une planification pluriannuelle.
- Renforcer la coordination régionale des agents du terrain et préparer leur évolution progressive vers des fonctions polyvalentes d'ingénieurs et de surveillants de l'environnement (évolution des formations de base).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

Support (admin, RH et finance) DGE-SUP

Fusion des deux unités de support

A la suite d'une analyse managériale conduite par le Directeur général, les deux unités de support (administratif et financier) ont été fusionnées au sein d'une entité unique. Une redistribution des responsabilités entre deux responsables de division facilite également le fonctionnement.

Direction de l'énergie, DGE-DIREN

De manière générale

Depuis un peu plus de 2 ans, la DGE-DIREN a été très active dans le dossier de la reprise des actions de Swissgrid détenues par Alpiq. Cela a permis d'aboutir à l'obtention d'une participation de 4,4% de la société d'investissement intercantonale SIRESO SA dans Swissgrid et de conserver une influence de la Romandie dans la société de gestion du réseau de transport.

Vu les difficultés grandissantes liées à l'acceptation sociale des projets de production d'énergie, notamment dans le domaine de l'éolien, la DGE a mis en place plusieurs mesures visant à informer, sensibiliser, et consulter les principaux porteurs d'enjeux. Ainsi, trois manifestations (les 5 à 7 de l'éolien) ont été mises sur pied. Elles ont été l'occasion d'offrir un espace de dialogue regroupant près de 70 à 80 personnes à chaque occasion. De plus, quatre démarches participatives ont été initiées et soutenues par le canton pour les projets éoliens EolJoux, Provence, Bavois et Essertines-sur-Rolle, permettant ainsi de recueillir les opinions et propositions des citoyens concernés.

La Direction de l'énergie a réalisé un guide à l'intention des acteurs du territoire pour les aider à établir des planifications énergétiques territoriales. Ces dernières, qui visent à mettre en corrélation les objectifs de la politique énergétique avec ceux de l'aménagement du territoire, ont été introduites dans la législation vaudoise sur l'énergie suite à la révision de celle-ci en 2014. Le guide fournit aux communes, mais aussi aux techniciens et mandataires de celles-ci, les bases méthodologiques et référentielles nécessaires à l'élaboration d'une planification énergétique territoriale. La planification énergétique doit introduire, dans les plans d'aménagement, les conditions cadres permettant de favoriser l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Ressources énergétiques

Éolien

Des 19 parcs figurant dans la planification éolienne vaudoise, les plans partiels d'affectation (PPA) de « Grati », « EolJorat Sud » et EolJoux, ont été validés par la cheffe du DTE. Ces derniers ont fait l'objet de recours. L'aboutissement des procédures juridiques est attendu courant 2017.

Les parcs du « Mollendruz » et de « Ste-Croix » sont en cours de traitement des oppositions formulées lors des dernières mises à l'enquête de leur PPA.

Tous les projets sont étroitement accompagnés par le bureau COPEOL qui regroupe les collaborateurs des principaux services de l'État concernés. Cette entité a mené à bien d'importants travaux non seulement dans le cadre de la construction et le contrôle des dossiers, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation et la collaboration des acteurs. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- le soutien de quatre démarches participatives,
- la réalisation de trois séances d'information et de dialogue (les 5à7 de l'éolien),
- la publication d'une étude des effets cumulés sur la faune ailée.

Bois

Le bois énergie est une ressource importante pour le canton et la transition énergétique. Des gros projets de transformation du bois sous forme de gaz, de mazout lourd ou de bois torréfié sont actuellement à l'étude. Certains en sont même au stade de réalisations pilotes, notamment une installation de gazéification de bois à Puidoux et une installation de torréfaction à orbe.

Pour accompagner ces nouveaux développements ainsi que la filière classique des chaudières à combustion qui peuvent, à terme, exercer une importante pression sur la ressource, la DIREN a poursuivi le travail de mise en place d'une « stratégie bois-énergie ».

Les acteurs de la filière ont été consultés dans le cadre d'un forum réunissant une cinquantaine de personnes et un travail collaboratif multidisciplinaire des services cantonaux a été mené. La stratégie est en consultation et devrait être publiée d'ici l'été 2017.

Géothermie

Le COPGEO a été créé début 2016. Sur le modèle du COPEOL, il regroupe les services concernés par la géothermie permettant ainsi d'optimiser et de coordonner les travaux menés dans ce domaine. Parmi les principales actions entreprises nous pouvons citer :

- Le lancement d'une étude visant à déterminer le potentiel des nappes et de la géothermie moyenne profondeur. Cette étude complète celle qui a été menée en 2003 avec notamment pour objectif de prendre en compte les zones géologiques moyennement voire faiblement faillées, mais néanmoins favorables à l'exploitation d'aquifères profonds.
- L'accompagnement des deux projets de géothermie profonde en cours, soit celui d'AGEPP à Lavey Morcles et celui d'Energieo à Vinzel. Les deux dossiers ont été complétés et devraient être mis à l'enquête courant 2017.
- Une coordination étroite a été établie avec le canton de Genève et la confédération dans le cadre des travaux d'élaboration de guides de bonnes pratiques, directives, voir règlements en matière de travaux de forage.

Efficacité énergétique

Appel à projets d'amélioration de l'efficacité énergétique

Un appel à projets a été lancé à l'intention des entreprises et des établissements vaudois pour soutenir des projets visant à économiser de l'énergie. Ce programme, similaire en termes organisationnel et de procédure aux appels à projets de la Confédération, innove par la possibilité offerte aux entreprises de faire valoir des économies d'énergie électrique et thermique. 18 projets présentant le meilleur ratio coût/efficacité ont été retenus. La mise en œuvre de ces projets permettra à terme aux entreprises d'économiser 1'750'000 kWh/an et 2'680'000 MWh/an.

Grands consommateurs et audits

L'application des dispositions légales concernant les grands consommateurs s'est poursuivie en 2016 avec le développement notamment d'une application informatique dédiée. Cette application aura pour fonction le suivi technico-administratif des engagements pris par les grands consommateurs en application des exigences légales auxquelles ils sont astreints. La mise en œuvre de ces exigences étant prévue de façon échelonnée selon leur niveau de consommation, près de 170 entreprises, sur les 600 concernées, sont à ce jour engagées dans l'une des trois voies d'application (analyse de la consommation, convention d'objectifs fédérale, convention d'objectifs cantonale) prévue par la loi.

Le programme d'audits des grands consommateurs, conçu comme mesure d'accompagnement des dispositions précitées, s'est également poursuivi en 2016. Cent dossiers d'audits énergétiques ont été traités. Ces audits ont permis d'identifier des potentiels d'amélioration importants qui diminuent les coûts liés à l'énergie tout en améliorant la compétitivité des entreprises.

Un programme d'audits énergétiques, calqué sur celui mis en place pour les grands consommateurs mais quelque peu simplifié, a été lancé en mars 2016 pour inciter les entreprises avec des consommations plus modestes (entre 100 et 500 MWh/an) à mettre en œuvre des actions d'amélioration de leur efficacité énergétique.

Planification énergétique territoriale

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales ayant trait à la planification énergétique territoriale, la DGE-DIREN, en collaboration avec le service du développement territorial (SDT), a élaboré un guide à l'intention des communes. Le guide propose une méthodologie harmonisée concernant l'intégration des aspects énergétiques dans les différents plans d'aménagement du territoire. Il aide par ailleurs les communes à identifier, selon la nature et le périmètre du plan, les enjeux à traiter et les mesures à prévoir pour maximiser le recours aux énergies renouvelables indigènes, favoriser l'efficacité énergétique et planifier les infrastructures de production et de distribution d'énergie. Parallèlement à l'élaboration du guide, la DGE-DIREN a poursuivi les travaux de réalisation du cadastre des énergies qui devrait permettre aux acteurs du territoire de disposer des données nécessaires à l'élaboration de leurs planifications énergétiques. La publication du cadastre est à bout touchant et les premières cartes (éolien, géothermie, densité thermique, zones favorables aux réseaux thermiques) seront intégrés au guichet cartographique du canton durant le premier trimestre 2017. Ces données sont d'ores et déjà disponibles à l'interne et sont diffusées sur demande.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

Suite à la réalisation d'une centaine de concepts énergétiques communaux depuis 2009, un mandat, portant sur l'accompagnement à engager par la DGE-DIREN au bénéfice des communes pour les aider à mettre en œuvre les actions découlant de leurs concepts a été donné à un prestataire externe. Il est notamment prévu de créer des ateliers de formation dédiés aux autorités communales et touchant les thèmes suivants : Formation, Organisation interne et Communication. Le projet est, fin 2016, aux demandes d'offres pour la création et la mise sur pied de ces ateliers. Par ailleurs, l'engagement des communes s'est poursuivi en 2016. Ainsi cinq nouvelles communes ont débuté l'année passée la réalisation d'un concept énergétique et 15 autres en ont terminé l'élaboration, portant ainsi le nombre de communes disposant d'un CECV à 108 communes.

Optimisation énergétique des STEP vaudoises

En collaboration avec la DGE-DIREV, la DGE-DIREN a lancé un chantier sur les stratégies à mettre en place par le canton pour l'optimisation énergétique des STEP vaudoises. Ce chantier fait suite aux projets de regroupements de certaines de celles-ci dans le cadre des nouvelles exigences fédérales sur le traitement des micropolluants. Ainsi, la DGE-DIREN souhaite utiliser l'opportunité des nouveaux investissements que devront consentir les communes, avec l'appui financier du Canton et de la Confédération, pour y intégrer, en tant que composante des travaux à engager, l'amélioration de l'efficacité énergétique des STEP et la production d'énergie sur ces sites, notamment le biogaz et la valorisation de la chaleur en sortie de STEP.

Energétique du bâtiment

Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)

Le règlement concernant le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été approuvé par le Conseil d'Etat en août 2016. Elaboré en collaboration avec les milieux concernés, il précise les dispositions introduites lors de la révision de la loi sur l'énergie en 2014, à savoir l'obligation de réaliser un CECB lors de la vente d'un bâtiment d'habitation ou lors du remplacement d'un système de chauffage par une chaudière à énergies fossiles.

En fin d'année, une information a été faite aux divers milieux concernés, notaires, entreprises et experts CECB.

L'entrée en vigueur a eu lieu le 1er janvier 2017.

Renforcement du programme 100 millions

En 2016, le canton a renforcé le volet « assainissement des bâtiments » de son programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » en prévoyant une hausse des montants octroyés pour les fenêtres, un nouveau bonus en cas de rénovation globale du bâtiment, ainsi que des aides augmentées pour le remplacement des chauffages électriques. Ce programme a pris fin en décembre 2016 pour laisser sa place au nouveau programme de subventions 2017.

Programme bâtiments 2017

La modification de l'ordonnance sur le CO2 a engendré une nouvelle clef de répartition des aides fédérales issues de la taxe CO2. Le Canton de Vaud a signé une convention-programme avec la Confédération pour l'année 2017, basée sur le modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015).

Le canton de Vaud fait partie de la vingtaine de cantons qui se sont regroupés pour développer et mettre en place un outil informatique commun de gestion des subventions. Il a aussi participé à un appel d'offres commun à 13 cantons pour choisir un mandataire externe qui traitera les demandes de subvention liées à l'isolation des bâtiments.

Les aides à disposition des propriétaires vaudois vont fortement augmenter en 2017 et une communication aux divers milieux concernés a été prévue.

Approvisionnement énergétique

Electricité

Le « pont RPC vaudois » lancé en juillet 2012 dans le cadre de l'opération « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » est dans une phase opérationnelle stable qui durera jusqu'en 2019. Au 30 septembre 2016, la production cumulée de l'ensemble des projets du pont RPC vaudois, depuis le début de cette mesure, s'est élevée à plus de 53 GWh. L'ensemble des projets, qui au terme de leur période de rétribution par le pont RPC vaudois se trouvent encore en liste d'attente de la RPC fédérale, ont obtenu une prolongation pour une période supplémentaire de 2 ans.

Les zones de dessertes des différentes entreprises électriques actives sur le territoire vaudois ont été établies. Suite aux remarques et réticences du groupe de travail juridique comprenant des représentants des entreprises électriques vaudoises, les discussions avec ces entreprises doivent reprendre.

La DGE-DIREN, sous la houlette de Mme la Cheffe du Département, a également été très active dans le dossier de la reprise des actions de Swissgrid détenues par Alpiq en étant leader des cantons romands pour mener cette opération d'envergure qui a abouti à l'obtention d'une participation de 4.4% de la société d'investissement intercantonale SIRESO SA dans Swissgrid.

La situation difficile des grandes installations hydroélectriques est suivie très attentivement. Dans ce cadre, la DGE-DIREN a étudié les possibilités d'action du canton. L'échelon cantonal, pris isolément, n'est pas approprié pour développer des solutions adéquates. Les pistes d'actions envisageables doivent en effet être déployées à l'échelle du pays, que ce soit via Swissgrid, les cantons ou la Confédération. L'action du Canton devrait consister en des mesures de lobbying actif afin de créer des conditions cadres favorables à la grande hydraulique sur le plan fédéral en particulier. Il convient également d'étudier la faisabilité juridique et financière de mesures cantonales ou intercantionales dans ce sens.

Gaz et chauffage à distance

Une feuille de route concernant le secteur gazier a été élaborée. Celle-ci définit les éléments devant être adaptés pour tenir compte de l'évolution du marché, de la politique énergétique en matière de gaz et des bases légales à respecter. La DGE-DIREN est notamment membre du groupe de travail mis en place par la Confédération pour mettre en œuvre la haute surveillance de la Confédération sur les conduites de gaz et de produits pétroliers. Au niveau fédéral, elle représente l'EnDK au sein du groupe d'accompagnement des travaux préparatoires à une législation sur le marché du gaz.

Plusieurs projets de chauffage à distance ont été soutenus. Le plus remarquable est le projet de la Tour-de-Peilz qui utilise l'eau du lac pour le chauffage et le rafraîchissement d'un grand quartier. Plusieurs autres projets d'utilisation de l'eau du lac ou de rejets thermiques sont en cours d'analyse.

Sécurité d'approvisionnement

Suite aux retours d'expérience obtenus dans le cadre de l'exercice de crise ERNS14, la DGE-DIREN en collaboration avec le SSCM, d'autres services de l'Etat et les entreprises électriques a analysé les besoins du canton afin de définir une stratégie cantonale de prévention pour augmenter la résilience du canton et diminuer l'impact d'un blackout ou d'une pénurie d'électricité sur la population.

Nouvelle organisation dans le domaine des interventions ABC

La lutte contre les événements impliquant des hydrocarbures, des produits chimiques et radioactifs ou relevant de la sécurité biologique (événements ABC) a été réorganisée ces deux dernières années. La DGE se concentre désormais sur les orientations stratégiques, la mise à disposition des moyens financiers et la facturation aux pollueurs. L'ECA conduit la gestion opérationnelle dans le domaine de la formation, des interventions et de la mise à disposition et de l'entretien des moyens. Les tâches administratives des SDIS ont été allégées, et leurs missions redéfinies en fonction de leur formation et de leur équipement. Cette nouvelle organisation permet de tirer parti des compétences de chacun et simplifie les processus administratifs et financiers.

Air, climat et risques technologiques, DGE-ARC

Réduction des nuisances et des risques et aménagement du territoire

La densification de la population et des activités entraîne une augmentation du nombre de personnes potentiellement exposées à des nuisances sonores, à la pollution de l'air ou à des risques liés à des accidents majeurs. C'est pourquoi, les enjeux de réduction des nuisances et des risques doivent être pris en considération dans l'aménagement du territoire. A cet effet, la DGE a porté un effort particulier à la prise en compte des intérêts environnementaux dans le développement territorial, dans les projets d'agglomérations, notamment le PALM 2016, mais également dans de nombreux projets allant de la planification directrice à la réalisation.

Concilier densification et prévention des risques majeurs est un défi qui s'avère complexe à relever. Force est de constater que les objectifs de densification à proximité des voies de communication entrent en contradiction avec ceux de la réduction des risques liés au transport de matières dangereuses. Cette problématique est particulièrement aiguë dans les agglomérations. En particulier, le transport du chlore et le risque qu'il induit pour la population située de part et d'autre des voies ferroviaires font actuellement l'objet d'un débat animé. La DGE, en collaboration avec le SDT, a été particulièrement active dans les différents groupes de travail formés au niveau fédéral avec tous les acteurs concernés pour trouver des solutions et éviter que le transport du chlore ne freine le développement de régions particulièrement dynamiques telles que l'Arc lémanique. La contribution du canton de Vaud, en étroite collaboration avec le canton de Genève, a été déterminante pour qu'un objectif pérenne de réduction des risques soit défini et des échéances temporelles fixées.

Par ailleurs, le suivi informatisé des chauffages vaudois, soit près de 90'000 sources polluantes, s'est poursuivi en 2016. Il garantit une efficacité accrue de la surveillance de leurs émissions. Au cours de ces cinq dernières années, plus de 20% des chaudières du canton ont été remplacées par des systèmes à énergie renouvelable ou des chaudières à combustible fossile plus efficaces et moins polluantes. Ces assainissements permettent de réduire sensiblement les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Les nuisances sonores dues au trafic ferroviaire touchent une part importante de la population vaudoise. En 2016, le nombre de fenêtres assainies dans le canton se monte à 6'600. Ainsi, plus de 87% des bâtiments exposés à un bruit excessif lié au trafic ferroviaire ont été assainis. L'assainissement du bruit ferroviaire constitue une composante importante d'un développement urbain qui vise à maintenir une qualité de vie élevée.

Vers un Plan climat vaudois

Le DTE a initié les démarches en vue d'établir une feuille de route cantonale sur le thème du climat. Cette démarche se décline selon trois axes essentiels :

1. développer les moyens pour documenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle cantonale ;
2. élaborer des propositions de mesures visant à réduire les émissions de GES ;
3. préparer le cadre transdisciplinaire d'adaptation aux changements climatiques, dont les conséquences concernent de nombreux domaines, comme l'agriculture, le tourisme, la santé, les dangers naturels, la biodiversité, la gestion forestière, etc.

Dans le cadre de ce troisième volet, la DGE a conduit en 2016 une démarche visant à dresser un vaste état des lieux des enjeux d'adaptation aux changements climatiques auxquels sera confronté le territoire vaudois. Cette démarche a permis d'identifier les mesures sectorielles nécessaires pour répondre à ces enjeux. Elle a également mis en lumière les domaines d'activités pour lesquels des synergies ou des conflits se dessinent. Il apparaît toutefois que, au vu de l'ampleur des changements climatiques à venir, d'importants efforts doivent encore être fournis afin de préparer le canton. Ce premier état des lieux représente un jalon incontournable en vue d'orienter la politique climatique cantonale.

Protection des eaux, DGE-PRE

Epurateur et traitement des micropolluants

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) portant sur le financement des mesures dans les stations d'épuration (STEP) pour l'élimination des composés traces organiques sont entrées en vigueur au 1er janvier 2016.

Le Plan cantonal micropolluants (PCM) identifie à ce jour 16 projets de STEP régionales devant traiter les micropolluants sur la base des critères définis par la Confédération. Ces projets présentent des degrés de maturité très différents et se heurtent à de très nombreuses difficultés, liées à la complexité des procédures, au financement, à la multiplicité des acteurs et parfois aux craintes des communes face aux processus de régionalisation. Dans ce cadre, la DGE déploie beaucoup d'énergie pour fédérer les communes et présenter la vision cantonale d'une épuration performante et rationnelle.

Les récents développements suivants peuvent être relevés, sachant que la planification cantonale a été validée en septembre 2016 par la Confédération. La STEP régionale de Lausanne a débuté les travaux de mise en conformité de ses ouvrages d'entrée. La STEP régionale

d'Yverdon et environs a mis en place un traitement des retours de boues pour en faire des engrais et fonctionne par convention avec des communes clientes. La STEP régionale Riviera sera localisée définitivement à Villeneuve, avec canalisations de raccordement de Vevey et Montreux par le lac et de Roche. La décision vient d'être entérinée par le SIGE et la commune territoriale.

La STEP Moyenne Venoge (à Penthaz), qui va terminer à mi-2017 des essais de traitement au micro-charbon, a obtenu une validation par l'OFEV de son projet pour implémenter un traitement des micropolluants.

Les projets dans les régions de Gland-Nyon et environs, de Payerne et environs et de Morges et environs avancent. Diverses difficultés semblent sur le point d'être surmontées pour la Moyenne Broye (Lucens-Valbroye et environs) et de la Haute-Venoge-Veyron. Des difficultés sont toujours rencontrées pour ceux de Rolle-Aubonne-St-Prex et environs, d'Aigle-Ollon et environs et d'Orbe. Pour Echallens et environs, les études de la 2ème phase ont commencé. Le raccordement de Cudrefin et Chabrey à la STEP de Neuchâtel et celui de Maraçon et Ecoteaux à la STEP d'Ecublens VOG (FR) sont également à l'étude.

Un soutien financier cantonal pour les STEP régionales traitant les micropolluants

Le 19 janvier 2016, le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit cadre de 80 millions de francs destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration. Ce financement cantonal portera sur l'amélioration du traitement biologique et les raccordements sur les pôles régionaux, et complètera ainsi le financement fédéral ciblé sur le traitement des micropolluants. Cette première enveloppe, sur un montant total de 200 millions de francs, permettra de faire face aux besoins des quatre premières années.

Qualité des cours d'eaux et des lacs

La qualité, tant chimique que biologique des cours d'eau et des lacs, fait l'objet d'un suivi attentif et régulier de la DGE depuis de nombreuses années. Un document intitulé "De source sûre", disponible en ligne, présente pour chaque bassin versant et lac un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements. Il est régulièrement mis à jour en tant qu'observatoire des milieux.

Le suivi national chimique et biologique du programme NAWA (réseau national de surveillance des eaux superficielles) englobe dix stations vaudoises. Son optimisation prévoit d'intégrer l'analyse des micropolluants qui était jusqu'alors réalisée uniquement dans le cadre d'analyses spécifiques. De même, des « petits » cours seront aussi intégrés dans cette surveillance car ils représentent 75 % du réseau hydrographique et il a été montré que ce sont ceux qui sont le plus touchés par une utilisation intensive du bassin versant. Des cours d'eau transfrontaliers pourraient être inclus aussi dans l'extension du réseau, tel l'Orbe supérieure.

Assainissement, DGE-ASS

Assainissement industriel

Les modifications de la loi sur la gestion des déchets (LGD) ont abouti. Les nouvelles dispositions visent une simplification administrative de la gestion des coûts de l'élimination des déchets spéciaux des ménages. A partir du 1er janvier 2017, les factures d'élimination de ces déchets seront envoyées directement par le Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux (CRIDEC) aux périmètres de gestion des déchets.

Assainissement urbain et rural

Partant du constat que de nombreuses communes rencontrent des difficultés pour financer la mise en œuvre des mesures inscrites dans leur Plan général d'évacuation des eaux et pour entretenir leurs installations d'évacuation et d'épuration, une étude sur le financement communal de l'assainissement a été lancée conjointement avec le Service des communes et du logement (SCL). Cette étude doit permettre d'identifier les problèmes de financement et leurs différentes origines, afin de mettre en évidence des solutions pour un financement durable de l'évacuation et de l'épuration des eaux.

Le Plan régional d'évacuation des eaux du bassin versant de la Chamberonne, lancé en 2015, a vécu en 2016 une phase de validation de ses objectifs par les dix-sept communes partenaires. Le projet de décret assurant le financement cantonal des onze modules spécifiques est en cours de finalisation. Ce projet, dont la mise en œuvre est prévue dès 2018, doit contribuer à apporter une solution à la problématique de la qualité de l'eau souvent insatisfaisante observée dans la Baie de Vidy et améliorer la qualité chimique et biologique des rivières dans ce bassin versant, particulièrement impactées par les activités humaines.

Sites contaminés

Dans le domaine des sites industriels, le nouvel article 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), portant sur la garantie de la couverture des frais, a été utilisé à diverses reprises par la DGE. L'activation de ces dispositions législatives a ainsi permis de diminuer le risque que les collectivités publiques aient à assumer des coûts incombant à des perturbateurs défaillants.

DIRNA, Direction des ressources et du patrimoine naturels, DGE-DIRNA

Géologie, sols et déchets, DGE-GEODE

Gestion des déchets

La mise en œuvre de la taxation proportionnelle à la quantité de déchets urbains de ménages est en voie d'achèvement, avec une commune non encore pourvue d'une réglementation conforme au droit fédéral. Un guide à l'intention des Municipalités a été rédigé, afin de faciliter une mise en œuvre incontestable sur le plan juridique. La réduction de la production de déchets urbains incinérables d'environ 15% résultant n'a pas fortement affecté le fonctionnement de l'usine TRIDEL à Lausanne, la région de la Côte ayant été rattachée au bassin

d'approvisionnement fin 2013. Le taux de recyclage des déchets urbains récoltés par les communes s'établit désormais à 57%.

Le nouveau Plan de gestion des déchets 2016 a été adopté par le Conseil d'Etat le 2 novembre 2016, accompagné par un plan spécifique aux décharges contrôlées, conformément à la nouvelle Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets OLE, entrée en vigueur le 1er janvier 2016..

Plusieurs projets de décharges contrôlées pour matériaux inertes et matériaux d'excavation ont commencé leur exploitation, notamment à Forel-Lavaux, et Lausanne, avec deux sites destinés aux travaux du projet Métamorphose. Un grand site est également autorisé à Crissier, ainsi qu'une extension de site à Bofflens. Deux nouveaux sites de décharge contrôlée pour matériaux d'excavation ont terminé favorablement leur procédure administrative à Bioley-Orjulaz et Bettens. Un projet de décharge contrôlée bioactive, coordonné au niveau inter cantonal, est en œuvre, la procédure de choix de site ayant été achevée. Les récentes mises en service de décharges dans le canton résolvent le manque de capacité observé précédemment, mais les nouvelles restrictions de l'utilisation de surfaces d'assolement (SDA), apparues entretemps en 2016, bloquent le développement de 12 projets de décharges contrôlées et sites de carrières et gravières. Si ce blocage devait perdurer au-delà de fin 2017, une nouvelle pénurie pourrait affecter durablement l'économie de la construction dans le canton de Vaud. Afin de trouver une solution à ce problème, une révision de la fiche de mesure F12 du Plan directeur cantonal ainsi qu'une démarche d'examen pédologique de sites de carrières gravières et décharges sont en cours au DTE.

La politique de prévention des dégâts dus à l'amiante est en œuvre avec notamment la réforme de la directive afférente aux déchets minéraux de chantiers et la publication d'une affiche à but préventif distribuée dans les 300 déchèteries communales. Une action de collecte des déchets contenant de l'amiante détenus par les particuliers est prévue au printemps 2017.

Sites contaminés

Le projet d'assainissement de la décharge des Saviez à Noville, pour sa deuxième phase (traitement des jus) a été complètement rétrogradé à un comité regroupant les communes détentrices (Vevey, Montreux, La Tour de Peilz, Veytaux, Villeneuve, Rennaz, Roche, Corsier et Corseaux). GEODE et DIREV en assurent le suivi scientifique et la conformité au droit fédéral, afin de bénéficier d'un financement de la Confédération.

Le projet d'assainissement de la décharge de Molard Pareillet à Trélex entre dans une phase de réalisation, suite au choix de la méthode par confinement de la masse déchets par une paroi latérale permettant d'éviter l'influence sur les sources de l'Arpey.

La Confédération prendra désormais en compte pour sa participation financière à l'assainissement les décharges fermées jusqu'en 2001 (anciennement 1996), suite à l'initiative parlementaire fédérale de M.L.Recordon, soutenue par la DGE.

Protection des sols

Les nombreux constats de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené la GEODE à réformer sa directive ad-hoc. Cette directive cadre mieux des conditions de travail propices à une meilleure préservation de la fertilité. Une nouvelle directive sur les projets de protection des sols a également été éditée. Une dizaine de projets de reconstitution de sols agricoles a été suivi.

Carrières et gravières

Le nouveau Plan directeur des carrières 2014 a été adopté par le Grand Conseil en juillet 2015. Le projet de Programme de gestion des carrières est sous toit et devrait être adopté par le Conseil d'Etat au premier trimestre 2017

Le processus d'examen des extensions des carrières en IFP pour les cimenteries suisses est en cours, avec notamment l'élaboration d'une grille multi-critères permettant d'analyser en détail et de comparer les projets de carrières de cimenteries situés en IFP, documentée par deux groupes de travail distincts. Le premier est affecté à l'examen géologique de sites et la détection d'éventuels sites futurs hors IFP, le second s'occupant des aspects liés à la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. La publication d'une aide à la planification cantonale est prévue pour 2017. Un point clé sera l'adoption par le Conseil fédéral d'un rapport sur l'approvisionnement du pays en matières premières, dont le cas particulier de l'approvisionnement des cimenteries en calcaire et en marnes, dans le cadre du programme national Economie verte du DETEC.

Le projet de transfert de la route au rail dans la région du Pied du Jura a été concrétisé et inauguré le 10 octobre 2016

Dangers naturels

Les travaux ont débuté dans le cadre de la réalisation du 2ème décret de financement des éléments associés aux cartes de danger, livrées aux communes du canton en 2015. Il s'agit en particulier du développement de la banque de données informatique de distribution des données et cartes, de la définition des objectifs cantonaux de protection, et d'une méthodologie d'élaboration de cartes d'exposition aux dangers naturels, permettant aux communes de plus facilement décliner la prévention des dangers naturels dans leurs Plans généraux d'affectation. Dans le cadre du même EMPD. Il est en outre prévu de compléter les concepts de protection contre les dangers naturels dans les régions les plus exposées du canton (Est vaudois en particulier). La commission de coordination inter services, mise en œuvre afin de délivrer des préavis d'examen des plans coordonnés et synthétiques au SDT, continue ses travaux dans un bon climat de travail.

Géologie

Cette nouvelle entité a été rattachée à la division GEODE en 2013, renforçant ainsi le pôle "Géologie" de l'Etat de Vaud. Responsable de la mise en œuvre d'une politique cantonale du sous-sol, elle a terminé l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'exploitation du sous-sol en réponse à une motion parlementaire du député Mahaïm. Le projet de Loi a été mis en consultation entre juin et septembre 2016, et a été favorablement accueilli, à l'exception de quelques groupes demandant un moratoire à long terme, voire une interdiction totale des explorations et de l'exploitation des ressources issues du gaz dit de schiste Ce développement sera suivi par le Service de justice et législation, et devrait s'achever début 2017 par la présentation d'un projet au Grand Conseil.

Plusieurs projets de forages d'exploration géothermique (Lavey, La Côte, Avenches) et de forages d'exploration de recherche d'hydrocarbures

(Noville, Montanaire) ont été suivis, et une méthode d'expertise externe a été développée. Il a notamment fait appel au concours de l'OFEN et du service sismologique suisse de l'EPFZ, ainsi qu'à des experts en recherche d'hydrocarbures.

Le cadastre géothermique cantonal est en voie d'achèvement.

Ressources en eau et économie hydraulique, DGE-EAU

Eaux souterraines

La section eaux souterraines est dirigée depuis le premier janvier 2016 par un nouvel hydrogéologue cantonal. Les activités de protection de la ressource en eau souterraine cantonale se sont poursuivies par le traitement (préavis et autorisations) de près de plus de 2'000 dossiers liés, notamment, aux secteurs de la construction, la géothermie, les infrastructures de transport et énergie, ou encore l'assainissement urbain et rural, l'exploitation et stockage des matériaux et les sites pollués.

Plusieurs dossiers d'établissement des zones S de protection des eaux pour les captages d'intérêt public et d'importance régionale ont pu être menés à terme (légalisation des zones S à Provence, Bassins, L'Abergement) en collaboration avec les communes et distributeurs d'eau potable. Les enjeux concernant la protection des eaux souterraines captées pour l'alimentation en eau potable de la population et l'ampleur des tâches à mener restent très importants, puisque plusieurs centaines de dossiers devront être initiées et finalisées.

La section a par ailleurs contribué à la mise à jour régulière des données cartographiques et la participation au projet d'observatoire des eaux souterraines. Un appui a été donné au développement d'un projet visant à évaluer le potentiel géothermique des nappes phréatiques pour la production de chaleur et de froid.

Entretien des rives de lac et des cours d'eau

Les travaux standards de maintien du bon état des tronçons corrigés à charge de l'Etat se sont poursuivis normalement. Les premiers résultats des essais d'entretien différencié montrent une différence du temps consacré assez importante, et donc des coûts induits très variables, selon les techniques utilisées.

Le canton de Vaud a accueilli l'ensemble des cantons sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour présenter les travaux de sécurisation réalisés dans le Chablais ainsi que les principes d'entretien appliqués par le canton. L'OFEV a mis en évidence la cohérence des mesures prises quant à leur intégration dans le territoire et la vision globale assurant la gestion intégrée des risques. Il a été identifié pour plus de 1 milliard de réduction des dommages potentiels à travers les travaux réalisés ces 20 dernières années.

Gestion du domaine public des eaux de surface

La division a mis à l'enquête publique environ 70 dossiers, soit un peu plus que les 50 de l'année 2015. Le nombre de dossiers pour lesquels des oppositions sont déposées reste important, soit de l'ordre de 20% des dossiers. Il a été traité environ 1'500 demandes de préavis et autorisations diverses relatifs aux demandes de permis de construire ou dans le cadre des procédures de planification du territoire. Ce nombre de demandes est resté constant.

Il est constaté une demande accrue d'un soutien de la section domaine public aux communes souhaitant établir un cheminement public des rives de lacs à l'image de la Tour-de-Peilz. Il est noté par ailleurs la mise en route « automatique » d'inscriptions de servitudes de passage public à travers les renouvellements des droits d'utiliser de domaine public des eaux – 10 cas en 2016.

Renaturation des cours d'eau

Des ouvrages favorisant la migration piscicole ont été construits sur les cours d'eau suivants en 2016 :

- L'Asse à Nyon
- L'Orbe à Vallorbe
- L'Eau Froide à Villeneuve

Six secteurs de cours d'eau représentant un total de 2.1 kilomètre ont été revitalisés :

- Le ruisseau des Ferrages (remise à ciel ouvert)
- Le Flon de Carrouge
- Le ruisseau des Vouattes
- La Morvaz supérieure
- Le Pegran aval
- Le Grand-Canal

Les travaux préparatoires à l'embouchure de la Broye, plus grand chantier de renaturation jamais entrepris sur le canton, ont été achevés en vue de permettre la réalisation des travaux sur 2017-2018.

Force hydraulique

Malgré les difficultés inhérentes au financement de ces installations il a été mis à l'enquête 6 nouveaux projets avec un potentiel de l'ordre de 45 GWh visant une augmentation de 5% du potentiel actuel. La planification de l'assainissement de la force hydraulique a été achevée. Cet assainissement tend à rétablir l'équilibre morphologique et hydrologique des rivières impactées par les installations. Il est également attendu de rétablir la migration piscicole dans les secteurs jugés prioritaires La partie opérationnelle de cet assainissement peut débuter en 2017 avec

un délai à 2030 pour achever ces travaux.

Biodiversité et paysage, DGE-BIODIV

Contrats corridors

Le contrat "Lac Pied du Jura" a été signé par la Cheffe du DTE le 31 mai 2016. Son élaboration a été réalisée de manière participative, conjointement par RégioNyon, les communes concernées et la DGE, divisions biodiversité et paysage ainsi que ressources en eau et économie hydraulique. Les contrats corridors font partie intégrante du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ; ils contribuent à la politique suisse et européenne de mise en réseau des milieux naturels afin d'enrayer le recul de la biodiversité. Concrètement, le contrat corridor "Lac Pied du Jura" prévoit 28 actions à mener pendant les 5 prochaines années afin de maintenir des réservoirs de biodiversité à basse altitude et en zone urbaine, renforcer des connexions biologiques, sensibiliser le public.

Loi cantonale sur la faune

Les projets d'adaptation des lois cantonales sur la faune et sur la pêche ont été acceptés par le Grand Conseil en septembre 2016. Ces deux lois ont tout d'abord été mises en conformité avec la loi sur les subventions. Par ailleurs, de nouvelles dispositions permettent désormais d'assoir et clarifier les principes de prévention et d'indemnisation des dommages causés par la faune dans les cultures, les prairies et les pâturages ainsi que dans les forêts. Enfin, l'opportunité a été saisie pour réglementer l'octroi des permis de pêche par internet, profitable à plusieurs milliers d'adeptes dans le canton.

Signalisation des aires protégées

Le 30 septembre 2016, la cheffe du DTE a inauguré en compagnie de Marc Chardonnens directeur de l'Office fédéral de l'environnement, de nouveaux panneaux dans la réserve naturelle du Creux-de-Terre. Il s'agit du premier projet concret de signalisation selon le nouveau système de signalisation uniforme des aires protégées de Suisse. Cette nouvelle signalétique participe aux efforts de conservation des milieux naturels en donnant une visibilité accrue et homogène aux espaces bénéficiant d'une protection. Située dans la plaine de l'Orbe, entre Chavornay et Orbe, la réserve du Creux de Terre, dont la délimitation vient d'être modifiée, est un complexe marécageux qui constitue un maillon important de l'infrastructure écologique du canton.

Inspection cantonale des forêts, DGE-FORET

Conventions-programmes

Mise en oeuvre des conventions-programmes (ci-après CP) 2016-2019 entre l'OFEV et les cantons. Ces CP, au nombre de quatre pour le secteur forestier - ouvrages de protection, gestion des forêts protectrices, biodiversité en forêt et gestion des forêts - sont très importantes pour les propriétaires de forêt et les entreprises forestières. Elles apportent une part déterminante des moyens financiers permettant d'assurer la gestion multifonctionnelle des forêts vaudoises. En phase avec une augmentation des moyens fédéraux pour la forêt, les nouvelles CP passent de 15 mio/an (période 2012-2015) à 21 mio/an (CP 2016-19). Les budgets sont augmentés de l'ordre de 42% pour la part CH et de 30% pour la part VD, cette dernière permettant de mobiliser les moyens supplémentaires de la Confédération. Cette augmentation est bienvenue pour compenser en partie les difficultés du secteur forestier durement touché par les effets du franc fort et de la suppression du taux plancher en début 2015.

Révision partielle de la loi forestière

La révision partielle de la loi forestière fédérale vise une amélioration des conditions-cadre de la gestion des forêts et de l'utilisation du bois, avec l'introduction de nouveaux moyens financiers pour améliorer les structures de gestion et adapter la gestion des forêts aux changements climatiques. On notera le retour de la possibilité de subventionner la desserte hors forêt protectrice, dont la forêt vaudoise aura besoin ces prochaines années.

Achèvement des travaux du syndicat des Roches à Vallamand-Mur

Les travaux du syndicat AF des Roches à Vallamand-Mur sont achevés, ainsi que le bouclage financier du projet avec un crédit supplémentaire adopté par le Grand Conseil. Ce projet, du domaine des ouvrages forestiers de protection, qui a commencé il y a plus de 10 ans, a permis la fin de la démolition des maisons menacées, la remise en état du site et la fin des mesures de transfert des logements dans un nouveau quartier.

Bois énergie

La part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts a continué d'augmenter dans le trend d'un changement datant des années 2000. Certes les ressources en forêt ne sont pas encore toutes exploitées, notamment dans les forêts privées. Pour optimiser l'usage du bois-énergie, 2016 a été marquée par des collaborations fréquentes avec la Direction de l'Energie. Elles ont concerné la planification des ressources de bois-énergie et les nouvelles techniques de valorisation du bois dans les installations énergétiques. Ces travaux vont se poursuivre en 2017 et déboucher sur une stratégie cantonale du bois-énergie.

Biodiversité en forêts

Dans le domaine de la biodiversité en forêt, on note que la délimitation de réserves forestières progresse régulièrement, avec en 2016 la signature de l'accord de l'importante réserve des Gorges de l'Orbe (300 ha).

Une météo capricieuse

En matière de climat et météo, on notera l'extrême sécheresse du mois de décembre 2016, avec une absence quasi totale de précipitation et un risque - nouveau - d'incendie de forêt en hiver comme le canton ne l'avait jamais enregistré.

Projet d'assainissement du Boiron de Morges (DGE-DIREV)

Ce projet a été initié en 2005, en réponse à la contamination des eaux par des résidus de produits phytosanitaires. La DGE, en collaboration avec le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) et avec le soutien financier de la Confédération, a développé des actions à la source dans le domaine de l'agriculture, afin de restaurer la qualité biologique et chimique de ce cours d'eau. Des résultats positifs ont été obtenus pendant les deux premières phases ; une troisième phase (2017-2022) doit permettre d'atteindre un rétablissement durable de la qualité des eaux du Boiron sur l'ensemble de son tracé. Une extension de ce type de programme à d'autres bassins versants est actuellement en réflexion.

Assainissement des émissions industrielles (DGE-DIREV)

Une campagne de mesure de la qualité de l'air menée à Lucens a permis de mettre en évidence une pollution excessive liée aux poussières fines dans la région. Après investigation, la DGE a identifié les installations de l'usine Crema SA comme étant la source de ces émissions de poussières. La DGE a donc ordonné leur assainissement. Soucieuse d'assumer ses responsabilités environnementales, l'entreprise s'est engagée dans d'importants travaux afin de réaliser l'assainissement de ses deux installations d'ici 2018.

PCAM - Pôle de compétence d'analyse des micropolluants (DGE-DIREV)

Le Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (PCAM), situé dans les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges, et qui réunit les compétences de la DGE et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), est installé et opérationnel. Avec les forces à disposition, sa nouvelle organisation permet d'élargir le suivi des eaux du canton, de la source d'eau potable au rejet des eaux usées.

Protection contre les crues (DGE-DIRNA)

Les derniers travaux de sécurisation de l'Eau Froide à Villeneuve ont été réalisés. Le chantier de la Grande Eau à Aigle au droit des CFF est terminé. Les travaux de sécurisation de la Baye de Clarens à Montreux sont terminés dans la partie médiane. Les travaux de sécurisation de plusieurs cours d'eau de la région des Diablerets ont débuté. Les travaux d'élargissement du cours de la Maladaire à Montreux-La Tour-de-Peilz sont également terminés. Le secteur de l'Avançon en traversée de Bex a fait l'objet d'une première tranche de travaux sécuritaires.

3e correction du Rhône, projet R3 (DGE-DIRNA)

Le plan directeur sectoriel a été approuvé par le Conseil d'Etat. Par cette approbation, la phase de planification de la 3e correction du Rhône est terminée. L'analyse détaillée du delta du Rhône a été achevée. L'avant-projet aboutit ainsi au principe de réalisation de 2 bras supplémentaires garantissant une dynamique optimale de ce secteur clé d'un point de vue environnemental. L'établissement du dossier d'enquête publique de la mesure prioritaire – secteur Aigle-Ollon-Bex - suit son cours. Une enquête publique en 2017 reste l'objectif à atteindre. La rédaction de l'EMPD est également en cours en vue d'assurer le financement d'une première tranche de travaux.

Force hydraulique (DGE-DIRNA)

Le projet FMHL+ doublant quasiment la capacité de pompage-turbinage des installations du lac d'Hongrin a fait l'objet des premiers tests à fin 2016. La mise en service est agendée pour le début de l'année 2017. Le projet d'augmentation de la puissance de la centrale des Farettes sur la Grande Eau a été inauguré cette année assurant une production supplémentaire de plus de 35 GWh par année soit une augmentation d'un peu moins de 4% de la production cantonale moyenne annuelle d'énergie hydroélectrique.

Traitement des micropolluants dans les STEP vaudoises

Raccourcis vers les pages internet de la DGE:

www.vd.ch/dge

Traitement des micropolluants dans les stations d'épuration vaudoises (STEP)

Planification cantonale (DGE-DIREV)

Le DTE a publié sa planification en matière de traitement des micropolluants et de régionalisation des STEP sous la forme d'une plaquette qui illustre la volonté du Conseil d'Etat de donner à cette démarche un dynamisme et un rythme soutenu.

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/DGE-PRE_201604_Planification-Micropolluants.pdf

Brochure RENATURATION (DGE-DIRNA)

La division EAU de la DGE a édité une plaquette établissant le bilan de 5 années (2010-2015) de travaux de renaturation de nos cours d'eau. Elle peut être téléchargée à l'adresse:

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DGE-renaturation_brochure_WEB_.pdf

20 ans d'aménagement de cours d'eau

Un film montrant 20 ans de travaux d'aménagement et de réhabilitation de nos cours d'eau, présentés par Mme la Conseillère d'Etat Jaqueline de Quattro

www.vd.ch/rivieres

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat
- Analyses vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)
- Contrôle des pharmacies vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux
- Vétérinaires

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Mesures de lutte
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Surveillance des ruchers
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Surveillance du commerce de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail
- Apiculteurs
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Contrôles des conditions de détention
- Enquêtes
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, évaluations comportementales et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Autorisation de commerce de détail
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Réapparition de la grippe aviaire en Suisse

Quelques jours après avoir été mis en évidence en Suisse orientale, le virus de la grippe aviaire a été décelé mi-novembre sur des oiseaux sauvages trouvés morts dans le canton de Vaud. Le SCAV a ordonné aux aviculteurs de prendre des mesures de biosécurité visant à rendre inaccessibles aux oiseaux sauvages les emplacements d'alimentation, les abreuvoirs et les bassins, voire à confiner la volaille domestique.

Plus de 30 cas de grippe aviaire du type H5N8 ont été diagnostiqués sur des oiseaux sauvages au bord du Lac Léman, du Lac de Neuchâtel et du Lac de Joux en quelques semaines. En revanche, aucune exploitation avicole n'a été infectée par le virus de la grippe aviaire. Le canton de Vaud compte quelque 1400 détenteurs de volailles pour un cheptel total de 1,2 millions animaux.

Analyse de micropolluants

Afin de mieux assurer leur activité de contrôle des eaux potables et des eaux d'environnement, le SCAV et la DIREV ont renforcé leur collaboration en créant le pôle cantonal d'analyse de micropolluants (PCAM). Des contrôles systématiques de micropolluants dans les eaux potables distribuées ont débuté en 2016. Des méthodes sont continuellement développées afin d'étendre la palette d'analyses des micropolluants.

L'évolution rapide des techniques analytiques permet désormais la mise en évidence de nombreux micropolluants et contaminants présents dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

Importations illégales d'animaux de compagnie

Le nombre d'importations illégales d'animaux de compagnie reste en constante augmentation dans le canton de Vaud. Ces importations concernent très majoritairement des chiens. Sachant que les animaux importés de manière illicite remplissent rarement les exigences sanitaires, ils représentent un risque non négligeable de réintroduction de la rage en Suisse. Le canton dispose d'un cadre légal en matière d'importations illégales mais ne permet pas à lui seul d'endiguer le phénomène. Aussi, la lutte contre ce type d'importations doit s'appuyer sur un comportement responsable du consommateur. Une application conséquente des prescriptions existantes et une bonne information des consommateurs sont prioritaires. En 2016, le DTE, en collaboration avec la SVPA, a donc nouvellement rappelé que toute importation d'animaux doit se faire dans le respect de la législation en vigueur.

Activités parlementaires

Le Conseil d'Etat a répondu à diverses interventions parlementaires concernant le domaine vétérinaire. Trois interventions étaient en lien avec la thématique des abattoirs (questions orales du député Jean-Marie Surer « Tarif du contrôle des viandes » et de la députée Claire Richard « Contrôles des conditions d'abattage dans les abattoirs : inopinés ou annoncés ? » ainsi que l'interpellation du député Yvan Pahud et consort « Abattage rituel et viande halal : les exigences légales en matière de protection des animaux sont-elles vraiment respectées ». La question des chiens a suscité quant à elle deux interventions (question orale du député Julien Sansonnens « Fin de l'obligation des cours pour les propriétaires de chiens : comment garantir une information minimale pour les nouveaux maîtres » et interpellation du député Marc Oran « Chalom doit-il mourir ? »).

Activités du service par domaine

La présente rubrique couvre l'activité déployée par le service durant l'année 2016. Les documents ci-dessous présentent les principaux indicateurs relatifs à l'activité des différentes sections du service.

[Affaires vétérinaires rapport annuel](#)

[Distribution de l'eau rapport annuel](#)

[Inspection des denrées alimentaires et métrologie rapport annuel](#)

[Laboratoire rapport annuel](#)

[Inspection de l'eau rapport annuel](#)

[PCAM rapport annuel](#)

Programme national de surveillance des épizooties

Le SCAV participe au programme national de surveillance sur les épizooties élaboré par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Ce programme a pour but d'évaluer le statut sanitaire du cheptel suisse d'animaux de rente par le biais de prélèvements d'échantillons.

En collaboration avec l'OSAV, le SCAV a introduit dans le canton un programme de prélèvement novateur à l'abattoir. Ce programme a permis de dépister le virus de la diarrhée virale bovine sur des animaux abattus. Cette manière de faire constitue une simplification pour les éleveurs et les vétérinaires, dès lors qu'il permet de diminuer les prélèvements à la ferme sur des animaux vivants.

Accréditation

L'année 2016 coïncidant avec des audits de ré-accréditation pour tous les domaines du SCAV, le service en a profité pour fusionner les deux manuels assurances qualité des laboratoires (norme ISO 17025). En effet, historiquement le laboratoire cantonal vaudois possédait un manuel assurance qualité différent du laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio) avec des numéros de répertoire SAS différents.

L'audit de ré-accréditation du SCAV s'est déroulé sur trois jours et a concerné tous les domaines, y compris l'inspection (vétérinaire et des denrées alimentaires). Cet audit a permis d'entériner la fusion des manuels assurance qualité en un manuel assurance qualité unique regroupant toutes les données relatives aux laboratoires, norme ISO 17025, et à l'inspection, norme ISO 17020. Tous les domaines d'analyse de laboratoire étant à ce jour accrédité sous le même numéro STS 0176 et les domaines d'inspection sous le numéro SIS 0037.

Modernisation de la législation en matière de métrologie

L'évolution rapide de la métrologie, notamment sur les plans scientifique, technique et commercial, dans un contexte de coopération internationale et au regard des relations avec les autres instituts nationaux de métrologie en Europe, a débouché sur une révision de l'ensemble de la législation fédérale dans ce domaine. De manière générale, le développement de la métrologie légale de ces dernières années a entraîné sur le territoire suisse un décalage entre le droit cantonal et un droit fédéral d'avant-garde. En effet, le règlement sur les débours perçus en matière de métrologie en vigueur jusqu'à fin 2016 datait de 1986. Ainsi, le SCAV a préparé un projet de règlement correspondant au droit fédéral actuel. Ce nouveau règlement a été adopté par le Conseil d'Etat et permet ainsi de doter le canton d'une base légale solide pour percevoir ces débours en matière de métrologie.

Programme de législature : mettre en oeuvre la politique cantonale de l'eau

Durant l'année écoulée, 29 réseaux ont été introduits dans SIRE (Système d'Information géographique des Réseaux d'Eau potable) qui totalise à ce jour 150 réseaux de distributeurs saisis, représentant une longueur totale de 4'041 km de conduites.

Pour ce qui est des plans directeurs de la distribution de l'eau (PDDE), 142 sont à jour. En outre, 12 plans directeurs ont été approuvés en 2016. Au 31 décembre, le canton comptait 287 distributeurs d'eau actifs.

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- vd.ch/scav

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- **Site de l'OFSP** (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques, professions de la santé)
- **Site de l'OSAV** (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires)
- **Site du METAS** (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE
- Autres services de l'Etat concernés (notamment DGMR, SIPAL, DGE, SCL).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Promotion du logement et gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SPECO, DGMR, DGE, SCL, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, DGE).

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF dans la zone à bâtir (Zàb.)
- 2) Haute surveillance des entreprises AF (Zàb.).

Descriptif

1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF

- Suivre les études de faisabilité AT-AF.
- Assister la constitution des syndicats AF en terrains à bâtir.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.

2) Gestion foncière

Faisabilité foncière

- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Autres services de l'Etat.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

4e adaptation du Plan directeur cantonal

La 4^e adaptation du Plan directeur cantonal vise sa mise en conformité à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire révisée afin de sortir au plus vite de la période transitoire qui implique un moratoire sur les zones à bâtir. Elle concerne essentiellement le dimensionnement de la zone à bâtir et la mise en place d'un système de gestion des zones d'activité.

La mesure du Plan directeur cantonal concernant les surfaces d'assolement (SDA) a été complètement revue ainsi que les procédures nécessaires pour assurer le contingent fixé par la Confédération. Une stratégie a été établie pour retrouver une marge de manoeuvre à l'échelle cantonale. Des investigations pédologiques ont également été menées sur les places d'armes et sur un golf, visant à identifier de nouvelles SDA.

L'avant-projet a fait l'objet d'une consultation publique du 18 janvier au 26 février 2016 et a été transmis simultanément aux offices fédéraux pour examen préalable.

Le projet, validé par Conseil d'Etat le 7 octobre 2016 et transmis au Grand Conseil pour adoption, tient compte des remarques de la consultation publique et de l'examen préalable. Les orientations stratégiques ont été définies à intervalles réguliers par une délégation du Conseil d'Etat et le scénario de dimensionnement a été négocié avant sa publication avec les associations de communes.

Élément central du dossier transmis au Grand Conseil, l'exposé des motifs et projet de décret présente la stratégie cantonale de développement territorial en regard du scénario démographique retenu, justifie les modifications proposées, mesure par mesure, de manière exhaustive et explique comment les demandes formulées par la Confédération dans son rapport d'examen préalable ont été prises en compte.

Révision de la partie "aménagement" de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Le Conseil d'Etat a fixé les objectifs suivants à cette révision:

- simplifier les outils d'aménagement et les exigences à l'égard des communes
- simplifier les procédures d'aménagement
- mieux coordonner et contrôler les avis des services cantonaux dans le cadre de la pesée des intérêts
- intégrer la politique des agglomérations
- mettre en œuvre la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Chacun des niveaux et des outils d'aménagement a été réexaminé afin de proposer un système cohérent, conforme au cadre légal fédéral, dans lequel chacun des acteurs agit au niveau qui est le sien, avec l'autonomie mais aussi en assumant les responsabilités qui en découlent. Il a été veillé à proposer des simplifications qui ne remettent pas en cause la qualité de l'aménagement du territoire. L'avant-projet de loi a par ailleurs été rédigé avec des formulations courtes, simples et facilement compréhensibles.

La révision de la partie aménagement inclut également la mise en place d'un système de compensation des avantages et inconvénients touchant les propriétaires lors d'une modification de l'affectation d'un terrain (taxe sur la plus-value). Le projet instaure la création d'un fonds cantonal avec un taux unifié à 20% aussi bien pour les mises en zone à bâtir que pour les changements d'affectation engendrant une plus-value. L'affectation du fonds est destiné aux indemnisations des propriétaires en cas de moins-value lors d'expropriation matérielle ainsi qu'aux mesures de valorisation des surfaces d'assolement.

Le projet de loi a été transmis au Grand Conseil.

Projets d'agglomération de 3e génération

Fin 2016, les agglomérations Lausanne-Morges, Grand Genève et du Chablais ont déposé auprès de la Confédération un projet d'agglomération de 3^e génération révisé. Bien que les agglomérations AggloY et Rivelac aient renoncé à conduire une telle révision, Agglo Y a transmis à la Confédération un bilan de la mise en œuvre des projets de 1^{re} et 2^e génération.

Par ailleurs, une démarche de mise en adéquation des potentiels des zones à bâtir existantes et des projets à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire et au Plan directeur cantonal a été menée dans les périmètres compacts des cinq agglomérations et du centre cantonal de Payerne.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2016 a été déposé auprès de la Confédération fin décembre 2016 pour prétendre à un cofinancement fédéral des 45 nouvelles mesures de mobilité, correspondant à un investissement de 400 millions de francs.

Le projet a été élaboré dans le cadre de la nouvelle structure de pilotage du PALM, sous la conduite du SDT, en étroite coordination avec la Direction générale de la mobilité et des routes, la Direction générale de l'environnement et avec la collaboration des schémas directeurs. Le

processus d'élaboration avait démarré en août 2014.

Le PALM 2016 intègre les remarques émises par ses partenaires (26 communes, bureaux des schémas directeurs, associations régionales, services cantonaux concernés et prestataires de services comme les tl et mbc). Il a fait l'objet d'une consultation publique du 26 septembre au 30 octobre 2016. Le rapport de consultation, établi sur les 233 questionnaires entièrement complétés (211 personnes privées, 6 communes, 7 associations, 8 partis politiques et 5 autres groupements) est intégré dans les documents définitifs déposés à la Confédération.

Ce projet de 3^e génération révisé a été mis en conformité avec la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec le projet de 4^e adaptation du Plan directeur cantonal, et renforce les volets paysage et environnement et énergie. S'inscrivant dans la continuité du PALM 2007 et 2012, le projet de 3^e génération met à jour et consolide, sur la base d'une vision globale pour le territoire, les volets stratégiques urbanisation, mobilité, paysage ainsi qu'environnement et énergie, et élabore des nouvelles mesures qui viennent compléter la liste des projets identifiés depuis 2007.

Il est disponible sur le site www.lausanne-morges.ch

Projet d'agglomération du Grand Genève

Le projet d'agglomération du Grand Genève de troisième génération a été déposé fin décembre 2016 auprès de la Confédération. Le projet a été développé dans le prolongement cohérent des projets précédents. Son élaboration a été suivie par les instances cantonales concernées.

En vue de l'élaboration de ce projet, le Comité de pilotage du PACA Genève-Rolle a été activé, en œuvrant notamment sur deux aspects : dans la précision des rôles des territoires et des centres à jouer dans l'agglomération, ainsi que dans la définition des mesures pour lesquelles un cofinancement fédéral a été demandé.

Le bilan du potentiel d'accueil a été effectué pour les quatre périmètres compacts d'agglomération du district de Nyon afin de vérifier sa conformité avec la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal. Les résultats de ce bilan ont été utilisés pour préciser les mesures d'urbanisation du projet.

Agglomération intercantonale du Chablais

Les partenaires de l'agglomération intercantonale du Chablais ont développé un projet de 3^e génération déposé fin décembre 2016 à la Confédération, reprenant et optimisant le précédent projet déposé en 2012. Les évolutions principales concernent l'ajout de nouvelles mesures paysagères, l'actualisation de la stratégie et des mesures d'urbanisation en cohérence avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire et l'affinage des stratégies de mobilité et des mesures infrastructurelles qui en découlent.

A l'instar des autres agglomérations vaudoises, la mise en adéquation des potentiels des zones à bâtir et des projets à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire et au Plan directeur cantonal a été opérée pour le périmètre compact des trois communes vaudoises. Les résultats de ce bilan ont été utilisés pour préciser les mesures d'urbanisation du projet.

Agglomération yverdonnoise AggloY

L'agglomération yverdonnoise AggloY n'a pas déposé de projet de 3^e génération en 2016 car les partenaires ont préféré se concentrer sur la mise en œuvre des projets de première et deuxième génération. Malgré tout, l'agglomération a dû rendre un compte-rendu de mise en œuvre demandé par la Confédération qui a mis en évidence le retard pris dans la concrétisation des projets d'agglomération précédents.

Agglomération Rivelac

Bien que l'agglomération Rivelac ne bénéficie d'aucun cofinancement fédéral, la mise en œuvre coordonnée et concertée du projet se poursuit selon un calendrier adapté. L'organisation du projet subsiste dans une version allégée (un Comité de pilotage annuel). Le COPIL a également décidé de ne pas présenter de projet de 3^e génération.

Plan d'affectation cantonal de Lavaux

Les travaux liés à l'élaboration du plan d'affectation cantonal de Lavaux, tel que demandé par la loi Lavaux, ont débuté. Ils se sont notamment traduits par l'octroi d'un mandat général à un bureau d'urbanisme. Un comité de pilotage a été formé, regroupant les services de l'Etat concernés et les communes territorialement touchées. Quatre séances du comité de pilotage ont permis d'orienter les travaux et d'approuver le rapport de la première étape. Trois mandats ont été octroyés pour procéder à des études de base concernant le paysage, la viticulture et le tourisme qui ont donné lieu à la tenue d'un premier atelier réunissant toutes les parties prenantes.

Surveillance des permis de construire

Le Conseil d'Etat a demandé au SDT de surveiller la délivrance des permis de construire dans les communes surdimensionnées. En 2016, le SDT a déposé 118 oppositions par rapport à plus de 5000 demandes de permis de construire et 19 zones réservées cantonales ont été mises à l'enquête publique. Dans les autres cas, il y a eu arrangement avec la commune ou renoncement du SDT à poursuivre la procédure. La démarche de surveillance des permis de construire a avant tout rendu possible la sensibilisation des communes à la question du surdimensionnement de leurs zones à bâtir et les a responsabilisées dans la prise en main de cette problématique. 63 communes sont en train d'établir elles-mêmes une zone réservée en application de l'art. 15 LAT, qui oblige de réduire les zones à bâtir surdimensionnées.

Plans directeurs régionaux

Le **plan directeur régional (PDR) de la Région de Nyon** est achevé. La procédure d'approbation cantonale est en cours.

Les travaux concernant le **PDR du District de Morges** ont été suspendus. Néanmoins, le volet stratégique et le volet opérationnel sont prêts en vue de l'examen préalable par les services de l'Etat.

Le **PDR Gros-de-Vaud** a été approuvé par 34 communes sur 37. Une commune l'a refusé, une autre ne l'a pas présenté à son Conseil et enfin une troisième pense le soumettre à son Conseil en mars 2017.

Pôles de développement

En 2016, sur les 50 sites stratégiques de la Politique cantonale des pôles de développement, le SDT a conduit ou accompagné de manière proactive 31 projets de planification sur l'ensemble du canton. Parmi ceux-ci, 14 étaient des projets en secteurs urbains mixtes (logements et activités) et 17 étaient des planifications en zones d'activités économiques (industrielles, technologiques, commerciales, etc.). La collaboration avec le SPECo et le SCL s'est poursuivie dans le cadre du Groupe opérationnel des pôles et s'est consolidée en particulier avec la DGMR pour le volet de plus en plus important de la mobilité et avec la DGE pour les aspects liés à l'environnement et à l'énergie. Un rapport d'activités et un bilan sur la politique cantonale des pôles de développement a été rédigé. Il sera complété par un volet « perspectives » et traduit dans un rapport au printemps 2017.

Les bases du **système de gestion des zones d'activités**, définies dans le cadre de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal en réponse aux exigences de la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, ont été développées. Deux premiers ateliers ont été organisés avec la participation des organes de développement régionaux et les structures d'agglomération en vue de l'implémentation et de la mise en œuvre des principes du système de gestion en 2017 selon les spécificités régionales.

Améliorations foncières en zone à bâtir

Le SDT assure la haute surveillance sur les opérations de 21 syndicats en terrains à bâtir dont 7 entreprises font partie des sites stratégiques de la politique cantonale des pôles de développement (PPDE) ainsi que sur 8 syndicats d'entretien d'ouvrages. 15 études de faisabilité sont en cours dont 5 situées dans les sites stratégiques PPDE. Quatre analyses foncières et financières sont également suivies. Sur l'année 2016, le SDT a rendu 66 préavis sur la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire, plans partiels d'affectation ou plans de quartier.

En particulier deux événements majeurs liés à la vie des syndicats d'améliorations foncières ont marqué l'année 2016:

- le démarrage des travaux d'équipements du PPA Bussigny-Ouest; le périmètre du syndicat englobe 39.3 ha de terrain (56 parcelles, 22 propriétaires, 2800 habitants-emplois), les investissements totaux sont de l'ordre de 39 millions de francs assurés par le syndicat d'améliorations foncières et la commune.
- l'approbation du PPA et de l'avant-projet des travaux collectifs du secteur des Cornettes à Rennaz situé en face du futur Hôpital Riviera-Chablais.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

www.vd.ch/sdt

www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/

www.vd.ch/lat

www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/poles-de-developpement/

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Prestations administratives internes et externes

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, notamment dans l'Administration cantonale vaudoise qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités publiques.
- Soutien, expertise et orientation juridique.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de la lutte contre la violence domestique.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Pilotage et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques.
- Organisation de colloques et de formation.
- Elaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques.
- Développement de nouvelles stratégies, lancement et coordination de projets pilotes.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative cantonale de l'égalité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

Egalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle

Contrôle de l'égalité salariale

Afin d'accroître l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le canton, le BEFH a élaboré un projet de modification légale proposant un contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et dans les entités subventionnées. Une commission de contrôle, à laquelle les partenaires sociaux seront associés, effectuera des contrôles ponctuels.

Lutte contre la violence domestique

Projet de loi cadre d'organisation de la lutte contre la violence domestique

Afin d'intensifier la lutte contre la violence domestique, le BEFH a coordonné un important groupe de travail interservices afin de proposer des dispositions légales permettant de réduire la récidive, de mieux venir en aide aux victimes et de spécialiser les professionnel-le-s.

25e anniversaire du BEFH

En 2016, le BEFH a fêté ses 25 ans, notamment en organisant une installation sonore s'inscrivant dans le cadre du festival de la cité (*Les hommes de parole*) et une soirée organisée en partenariat avec la Cinémathèque suisse.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

[Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Rue Caroline 11
CH-1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

Portail web sur la violence domestique

www.vd.ch/violence-domestique

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

www.equality.ch

Genderjoker - la page Facebook de l'égalité

Egalité et genre: toutes les actualités dans les domaines de la famille, du travail, de la politique, de l'économie, du droit, de la société.

[Genderjoker](#)

equality-salaire.ch

L'égalité salariale, comment l'implémenter en entreprise

www.equality-salaire.ch

Profil+

Plan de carrière et plan de vie

www.profil-plus.ch

Site leg.ch

Le site [leg.ch](#) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](#) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.